



AVIS

**Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
modifiant l'arrêté du 29 novembre 2012 fixant les quotas de
certificats verts pour l'année 2013 et suivantes**

5 octobre 2015

Demandeur	Ministre Fremault
Demande reçue le	9 septembre 2015
Demande traitée par	Commission Environnement
Demande traitée le	23 septembre 2015
Avis rendu par le Conseil d'Administration le	5 octobre 2015
Avis avalisé par l'Assemblée plénière le	15 octobre 2015

Préambule

Le Conseil a été saisi du projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du 29 novembre 2012 fixant les quotas de certificats verts pour l'année 2013 et suivantes.

Le présent projet d'arrêté s'inscrit dans la suite du projet d'arrêté relatif à la promotion de l'électricité verte prévoyant notamment l'octroi de certificats verts à l'incinérateur de Neder-Over-Heembeek.

Avis

Le Conseil constate avec satisfaction que le mécanisme bruxellois actuel visant à garantir l'équilibre sur le marché des certificats verts fonctionne efficacement. Il demande le maintien d'un tel dispositif.

Néanmoins, **le Conseil** constate avec regret que l'octroi de certificats verts à l'incinérateur de Neder-Over-Heembeek soit avant tout motivé par des considérations budgétaires, ce qui est contraire à la philosophie de soutien à l'innovation de ce mécanisme.

Le Conseil regrette en outre que ce projet d'arrêté soit dépourvu d'engagement visant à améliorer les performances environnementales de l'incinérateur. Il regrette également qu'aucune campagne de sensibilisation de promotion d'électricité verte et d'utilisation rationnelle de l'énergie ne soit envisagée.

Enfin, **le Conseil** invite la Ministre à procéder à une analyse financière de l'impact de cet arrêté sur les ménages et les entreprises bruxelloises. Il souhaite également qu'une objectivation des coûts de l'électricité pour chaque type d'acteur soit réalisée. A partir des résultats qui seront obtenus, **le Conseil** suggère à la Ministre d'adapter éventuellement la politique tarifaire menée en Région bruxelloise.

Pour le surplus, **le Conseil** renvoie la Ministre à son avis du 17 septembre 2015 sur le projet d'arrêté abrogeant l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 mai 2004 relatif à la promotion de l'électricité verte et de la cogénération de qualité.

*

* *